

MRV
64 Bd Victor Hugo
44200 NANTES
Tél : 02.40.48.08.07
Fax : 02.40.08.29.64
E-mail : century21-ice@orange.fr

Jean-Luc GEBELIN & Annie LAZARRE
Associés Avocats
44 007 SAINT-NICOLAS CEDEX
Tél. 02 40 70 50 50 Fax 02 40 70 50 51
jl.gbelin@cabinetgbelin.fr

Caisse Primaire d'Assurance Maladie
Pôle juridique et contentieux (CRA)
Madame ALAVOINE
9 rue Gaëtan Rondeau
44958 Nantes Cedex 9

Nantes,
Le 24 Février 2014

Dossier : 14/0479
Nathalie ALAVOINE
Contestation auprès de la commission de recours amiable

Madame ALAVOINE,

En réponse à votre courrier reçu le 14 février 2014 je pense que tout a été évoqué sur le fond du contentieux avec Monsieur LIBOIS, toutefois dans son courrier de demande de recours Monsieur LIBOIS persiste dans l'incompréhensif et les allégations mensongères et notamment sur les points suivants :

Monsieur LIBOIS semble mettre en cause le statut d'agent commercial dans les professions de l'immobilier: il y a quelque milliers d'agents commerciaux en France dans l'immobilier et l'atout majeur de ce libre choix de statut est le fait d'une indépendance de fonctionnement et une rémunération généralement plus forte pour l'agent commercial.

Monsieur LIBOIS dépose une requête le 4 avril 2013 auprès des services de la CPAM de NANTES pour se voir reconnaître un statut de salarié alors qu'en parallèle le 30 Mai 2013 il assigne la SARL MRV au tribunal de commerce de Nantes pour rupture abusive de son contrat d'agent commercial et ce en toute incohérence (ci-joint assignation, pièce n°1).

Monsieur LIBOIS cite: "Monsieur MOINEL et Monsieur SOUBIELLE, les deux sont associés dans une SCI gérant les murs de l'agence " cela est faux la SCI qui gère les murs de l'agence est une SCI familiale dont les actionnaires sont Mr Moinel (seul gérant) et sa fille Emma MOINEL (K bis de la SCI et identité du locateur et bailleur, pièce n°2 et 3).

Jean-Luc GENPLIN & Sophie LADARRE
Association d'avocats
BP 20147 AMG
44003 Nantes Cedex
02 40 70 50 51 Fax 02 40 70 50 51
j.genplin@cabinetecheclin.fr

Monsieur LIBOIS cite : " Monsieur MAUGENDRE a été totalement abusé "

Les auditions de Monsieur MAUGENDRE ont été réalisées individuellement avec Madame CARRE, Monsieur SOUBIELLE et moi-même, les interrogations ont été réalisées sur le fonctionnement de l'agence, le fonctionnement des salariés et le fonctionnement des agents commerciaux sans relation avec le cas de Monsieur LIBOIS

Monsieur LIBOIS cite : J'ai d'ailleurs vécu cette situation fin 2010 ou le même phénomène s'est produit à l'encontre de Monsieur Ludovic GUNSBURGER qui a été contraint de démissionner " Ceci est encore faux Monsieur GUNSBURGER est parti de lui-même chez un confrère et sa lettre de démission est très explicite :

"Suite à notre entretien du lundi 27 septembre 2010 je vous confirme par le présente ma démission au sein de votre entreprise."
" par honnêteté et dans un souci de transparence, je vous confirme que je vous quitte pour m'associer avec Monsieur DACHEZ gérant du cabinet Voltaire le 5,,,"

Ci-joint la lettre de démission de Monsieur GUNSBURGER datée du 28/09/2010 et un mail du 16/10/2010 confirmant sa présence dans sa nouvelle agence Voltaire le 5 (pièce n°4 et 5).

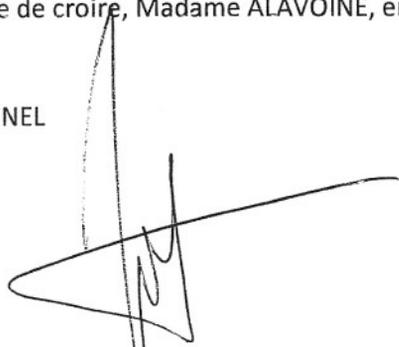
Monsieur LIBOIS s'interroge sur les statuts de salariés et d'agents commerciaux dans notre profession je l'invite à consulter La FNAIM (syndicat de l'Immobilier) qui pourra lui apporter toute les réponses sur l'historique et natures des statuts des personnes dans les professions de l'immobilier et à ce propos c'est à la FNAIM que j'ai rencontré Monsieur LIBOIS.

Monsieur LIBOIS cite : « à l'origine, je connaissais bien Hervé MOINEL, à travers plusieurs réunions professionnelles à la FNAIM » (pièce n°5).

En conclusion je souhaite faire part de ma lassitude sur les attaques permanentes depuis 1 an et tout azimut de Monsieur LIBOIS ayant pour conséquence la fragilisation de l'entreprise en cout de procédure, en dispersion, en temps passé sur la recherche d'objection et dans cette période déjà très compliquée et tendue dans notre secteur d'activité, je vous remercie de bien vouloir prendre en considérations toutes mes remarques sur ce contentieux.

Je vous prie de croire, Madame ALAVOINE, en mes sincères salutations.

Hervé MOINEL
Le Gérant



Pièces jointe :

- N°1 : Assignation Tribunal de Commerce de Nantes, le 30 mai 2013
- N°2 : Extrait KBis de la Société HUGOPOST
- N°3 : Bail commercial de la Société HUGOPOST
- N°4 : Lettre de démission de Monsieur Ludovic GUNSBURGER
- N°5 : Mail confirmant la nouvelle agence de Monsieur Ludovic GUNSBURGER
- N°6 : Courrier de Monsieur LIBOIS du 4 avril 2013